

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue par vidéoconférence à la salle multimédia d'Énercycle (400, boulevard de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès), **le vendredi, vingt-troisième jour du mois de février deux mille vingt-quatre (23 février 2024), DIX HEURES TRENTE (10 h 30)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2024-02-5687

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Acquisition d'un boteur sur chenilles pour le L.E.T. de Saint-Étienne-des-Grès (OS-950)
5. Construction d'un nouveau bâtiment administratif (OS-951)
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2024-02-5688

**ACQUISITION D'UN BOUTEUR SUR CHENILLES POUR LE
L.E.T. DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-950)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour l'acquisition d'un boteur sur chenilles pour le L.E.T. de Saint-Étienne-des-Grès :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Toromont Cat	326 775,00 \$
Équipement SMS	311 344,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat OS-950 pour l'acquisition d'un boteur sur chenilles, financé par crédit-bail avec la Banque Royale du Canada (RBC), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Équipement SMS, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5689

**CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT
ADMINISTRATIF (OS-951)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour la construction d'un nouveau bâtiment administratif :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Construction André Magny	6 139 894,00 \$
Enexco inc.	5 345 000,00 \$
Construction CMA	5 366 195,00 \$
Les constructions Pépin et Fortin inc.	5 417 000,00 \$
Les entreprises Christian Arbour inc.	5 356 702,40 \$
LIXM Entrepreneur général	5 270 000,00 \$
Construction L. Grenier inc.	5 531 103,58 \$
Therrien inc.	5 216 000,00 \$
Les Entreprises QMD inc.	5 390 200,00 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu, conditionnellement à l'approbation et à l'entrée en vigueur du règlement 2023-10-62 décrétant une dépense de 8 209 000 \$ et un emprunt de 4 209 000 \$ pour la construction d'un bâtiment administratif sur le lot 3 893 823 du cadastre du Québec, d'octroyer le contrat OS-951, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Therrien inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5690

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à dix heures cinquante-cinq minutes (10 h 55).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE